Ramadan : la Grande Mosquée de Paris demande une levée du couvre-feu pour la Nuit du Destin (MàJ : le Conseil d'Etat rejette la demande d'exception)

06/05/2021 à 23h01



06/05/2021

Le Conseil d'État a rejeté jeudi la demande de la mosquée de Paris de pouvoir laisser ouvertes les mosquées une partie de la nuit du 8 au 9 mai, nuit particulière du ramadan, au motif, notamment que «la situation sanitaire demeure préoccupante».

Le recteur de la mosquée de Paris réclamait que les lieux de culte puissent ouvrir de 21h00 à 2h00 du matin, pendant le couvre-feu, la nuit du 8 au 9 mai, qui correspond à la «nuit du destin» dans le mois du ramadan. […] Le juge des référés a par ailleurs relevé qu'il est déjà possible, pour les musulmans, «de participer collectivement aux cérémonies religieuses organisées entre 6 heures et 19 heures». […]

Le Figaro

30/04/2021

La Grande mosquée de Paris (GMP) a saisi le Conseil d'État en référé afin d'obtenir l'ouverture des mosquées une partie de la nuit du 8 au 9 mai, nuit particulière du ramadan, ont indiqué des sources concordantes ce vendredi 30 avril.

«*La liberté de religion incluant la pratique des rites dans les lieux de culte, j'ai décidé de saisir le Conseil d'État en référé pour qu'un arbitrage soit rendu par un juge indépendant et impartial*», a déclaré le recteur de la GMP Chems-eddine Hafiz dans un communiqué. Des sources proches du dossier ont confirmé qu'un référé-liberté a bien été déposé.

Actuellement les mosquées ferment à l'heure du couvre-feu. Le recteur réclame qu'elles puissent ouvrir de 21H00 à 2H00 du matin la nuit du 8 au 9 mai, qui correspond à la «Nuit du Destin» dans le mois du ramadan; […]

La semaine dernière, Chems-eddine Hafiz avait sollicité le ministre de l'Intérieur pour obtenir une dérogation nationale. Mais, dit-il dans le communiqué, le gouvernement a refusé, soutenant «*que les risques sanitaires étaient tels qu'il n'était pas possible de mettre en œuvre pareil aménagement*».

Le Figaro

23/04/2021

Chems-Eddine Hafiz, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, souhaite que les musulmans puissent se rendre dans les mosquées à l'occasion de la Nuit du Destin. Celle-ci pourrait avoir lieu la 27e nuit du mois du Ramadan, qui correspond cette année à la nuit du samedi 8 au dimanche 9 mai. C'est cette date que retient la Grande Mosquée de Paris pour fonder sa demande.

Dans un courrier adressé mercredi 21 avril au ministre de

l’Intérieur, Gérald Darmanin, il rappelle l’importance de ce moment pour les fidèles et demande en conséquence, « *une levée du couvre-feu à titre exceptionnel pour la nuit en question et partout sur le territoire où il serait encore effectif* ».

« *Depuis le début de la crise sanitaire, les musulmans de France et les responsables des lieux de culte musulmans ont fait preuve d’un sens citoyen et d’une responsabilité irréprochable. Au cours de ce mois de Ramadan, ils ont encore admis et respecté l’impossibilité de se réunir dans les mosquées à la tombée du jour comme le veut la pratique musulmane habituelle* », a-t-il écrit.[…]

En décembre 2020, le couvre-feu avait été exceptionnellement levé le soir de Noël pour les messes de minuit, qui s’étaient alors déroulées dans un certain nombre d’églises dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

saphirnews